



Mesures à prendre lors d'inondations

Présentation pour les citoyens de
la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Avril 2020



Sainte-Anne
de-Bellevue

Table des matières

- Présentation des responsables des missions
- Mise en contexte
- Plan d'action selon les niveaux d'activation du plan d'urgence
 - Normal (veille)
 - Alerte
 - Intervention 1 et 2
 - Rétablissement



Missions:

- Organisation générale des missions:
Martin Bonhomme, Directeur général
- Mission d'aide aux personnes sinistrées:
Lara Falquero, Directrice des Loisirs
- Mission Communication:
Catherine Adam, Greffière
- Mission soutien administratif et logistique:
Michael Finnerty, Trésorier

Comparatif - printemps 2017-2018-2019

	Mois	Neige	Pluie
2017	Mars	60 cm	114 mm
	Avril	0 cm	165 mm
	Mai	0 cm	75 mm
	Total	60 cm	354 mm
2018	Mars	38 cm	17 mm
	Avril	8 cm	100 mm
	Mai	0 cm	50 mm
	Total	46 cm	167 mm
2019	Mars	20 cm	30 mm
	Avril	14 cm	115 mm
	Mai	0 cm	90 mm
	Total	34 cm	235 mm

Neige tombée par saison	
2016 - 2017	242 cm
2017 - 2018	252 cm
2018 - 2019	211 cm

Zones « rouges »

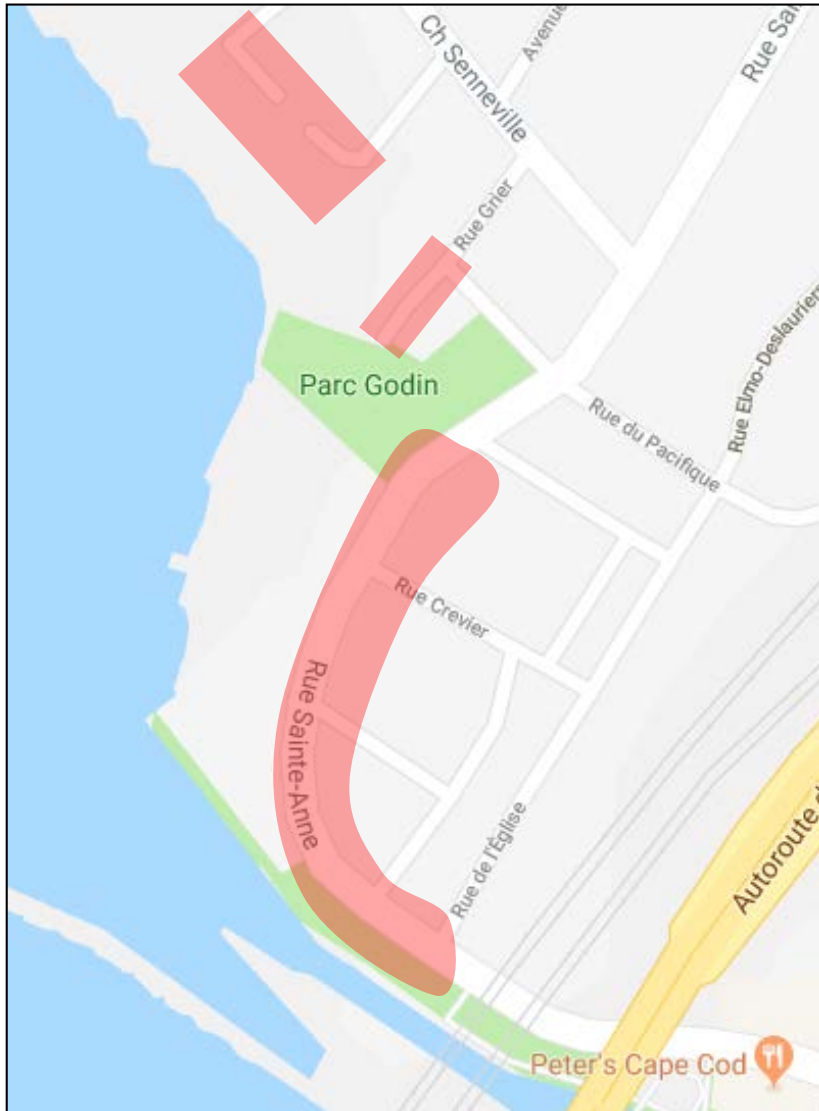


Schéma de mobilisation de l'Agglomération

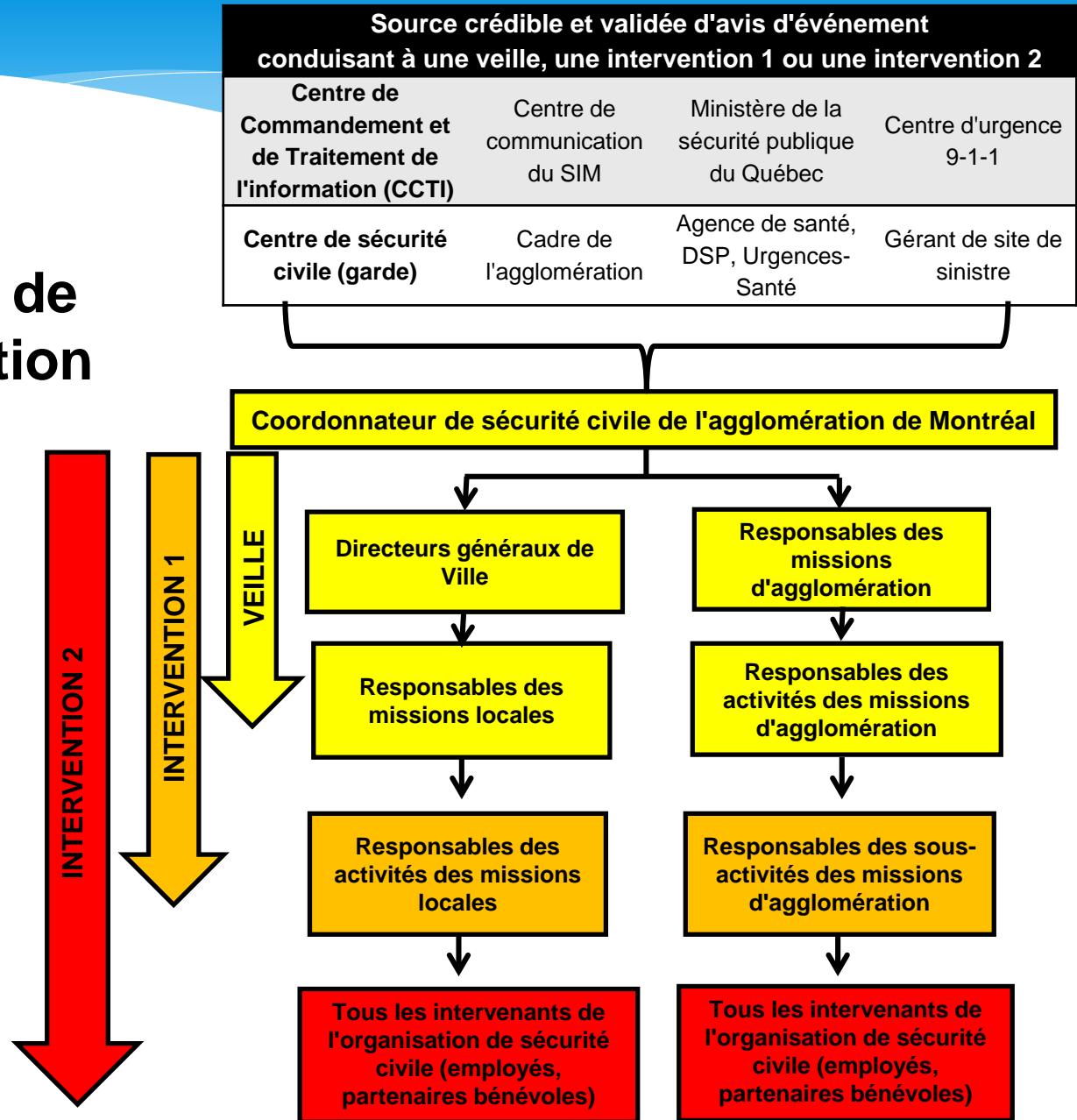
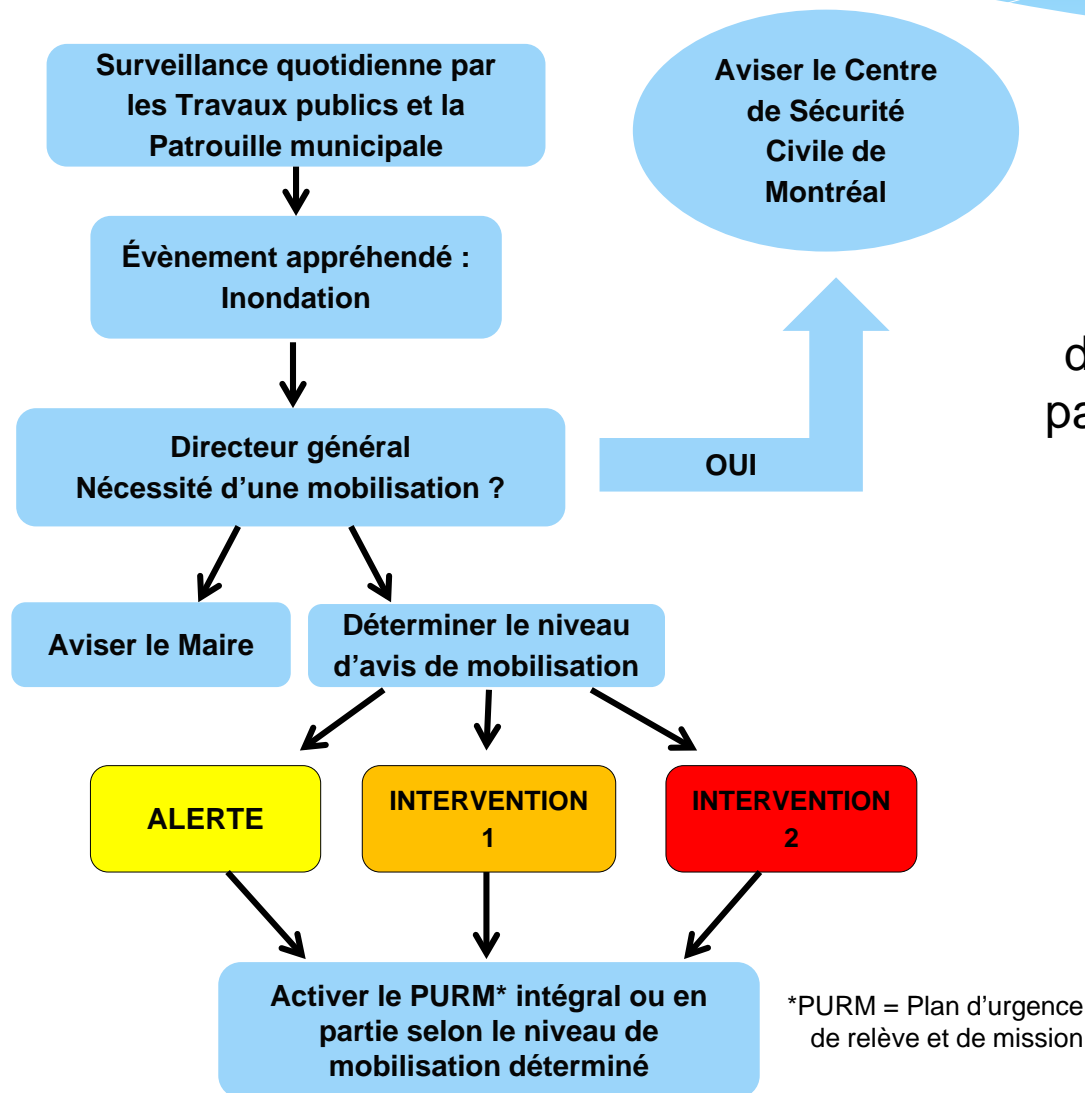


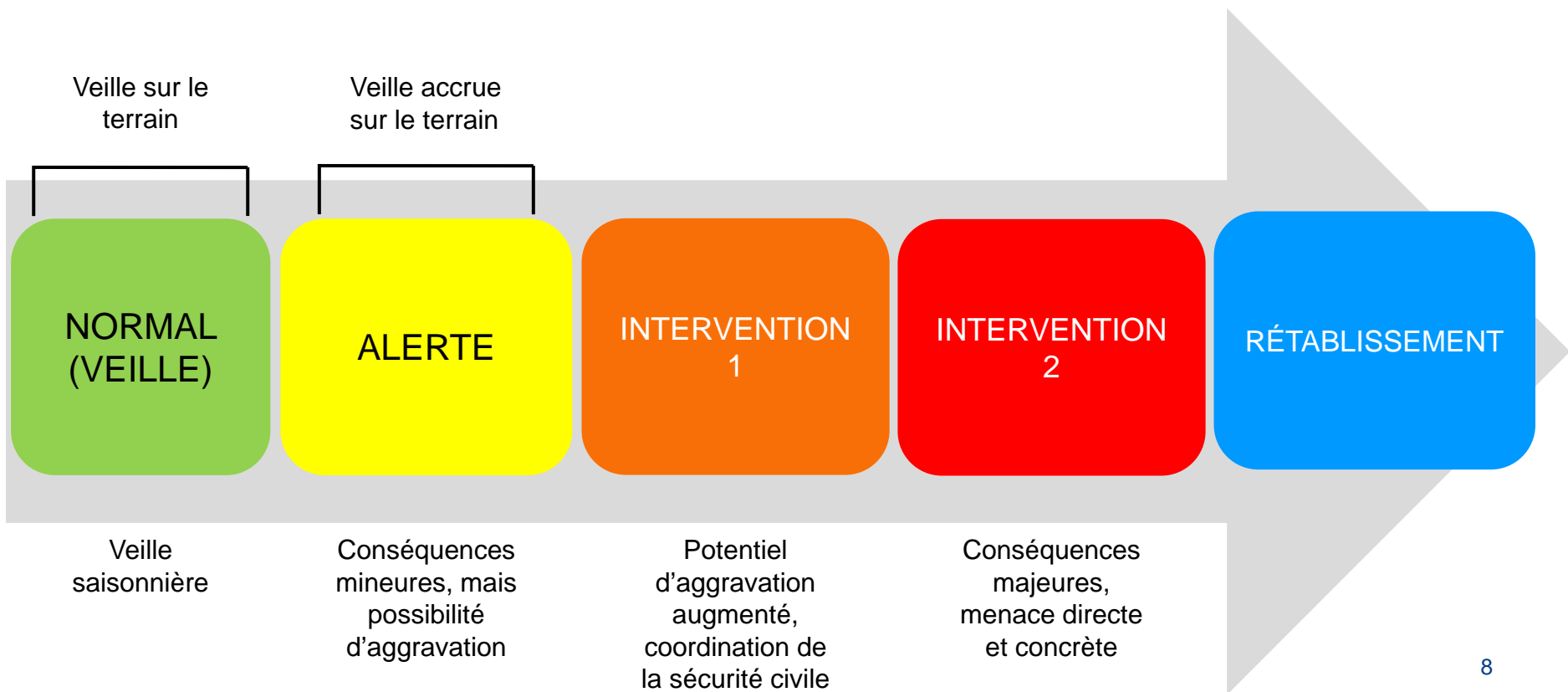
Schéma de mobilisation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

INONDATIONS



Le plan des mesures d'urgence a été adopté par le Conseil municipal le 13 février 2017

Niveaux d'activation du plan d'urgence





Mode « Normal »

**NORMAL
(VEILLE)**

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Mode « normal »

■ Diffusion de l'information:

- **SADB.QC.CA** : Mise à jour quotidienne dès le **14 avril 2020**
- **MÉDIAS SOCIAUX** : Publication quotidienne dès le **14 avril 2020** sur Twitter et Facebook

■ Actions:

- Vérifications de règles limnométriques au Parc Godin et Parc Kelso
- Vérifications quotidiennes des niveaux d'eau (toutes les 3-4 h) par les travaux publics ou la patrouille municipale



NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

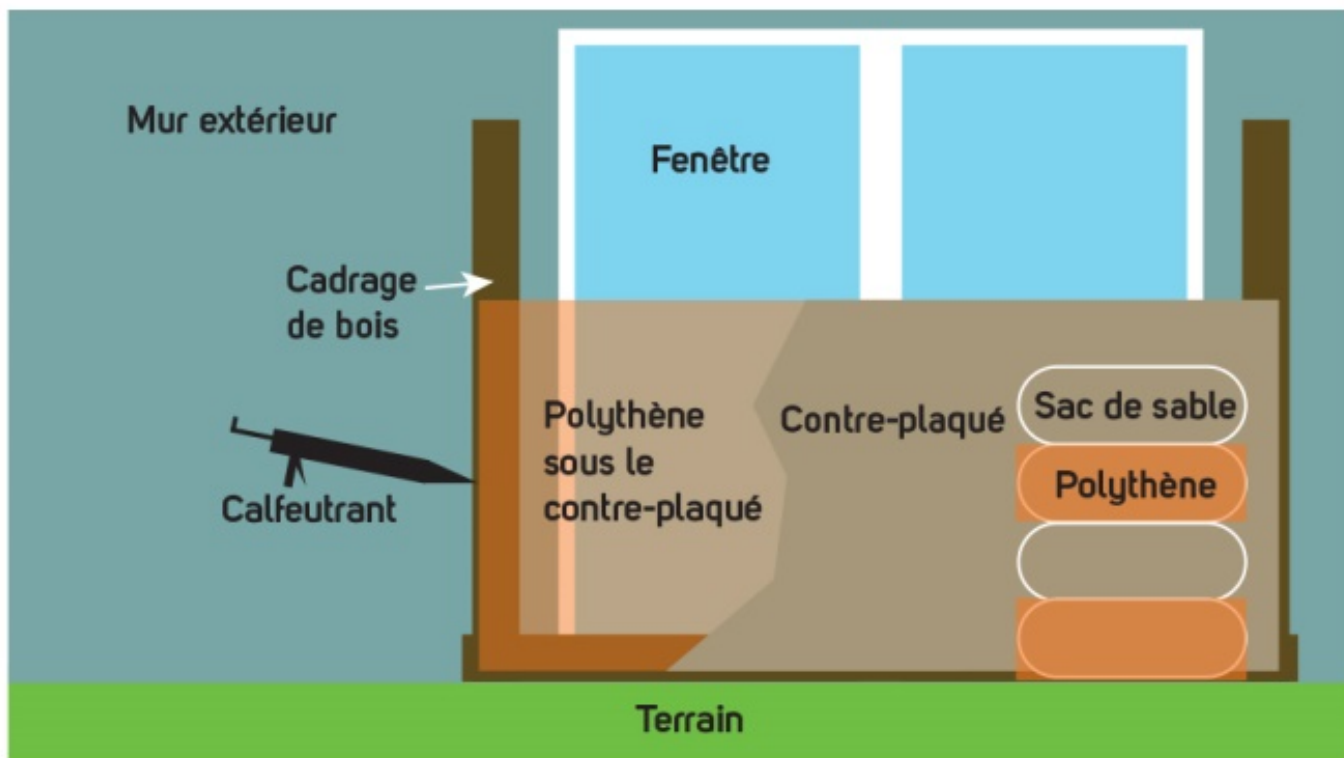
INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Bien se préparer : VOS RESPONSABILITÉS

■ Protégez votre résidence

- Calfeutrez et barricadez vos fenêtres de sous-sol;



NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

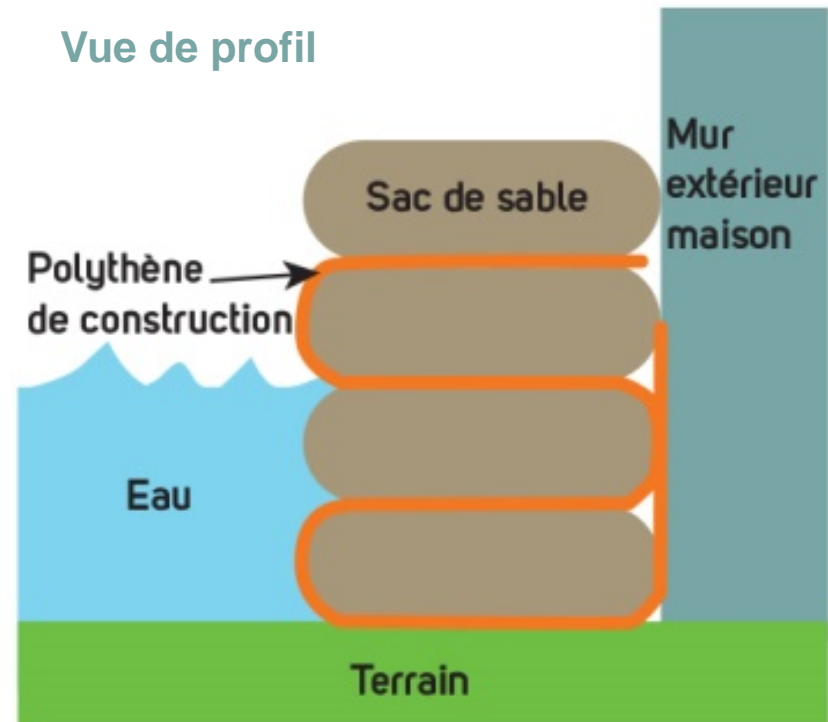
INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Bien se préparer : VOS RESPONSABILITÉS

■ Protégez votre résidence

- Érigez une digue à l'aide de sacs de sable;
- Les propriétaires sont tenus de se procurer le **matériel** et la **main d'œuvre** nécessaires pour protéger leur propriété ou commerce.



Bien se préparer : VOS RESPONSABILITÉS

■ Protégez votre résidence

- Calfeutrez et barricadez vos fenêtres de sous-sol;
- Érigez une digue à l'aide de sacs de sable;
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre pompe submersible;
- Réservez des pompes supplémentaires, au besoin.

■ Préparez une trousse d'urgence 72 h

- Eau potable
- Nourriture non périssable
- Trousse de premiers soins
- Briquet ou allumettes et chandelles
- Etc.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Bien se préparer : VOS RESPONSABILITÉS

- Il est de votre responsabilité de prévoir un endroit où vous pourriez vous réfugier.

En raison de la pandémie de COVID-19, et conformément aux directives du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne pourra pas ouvrir de centre d'hébergement ou offrir de l'aide à la relocalisation.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Protégez votre résidence

Pour prévenir les refoulements d'égouts sanitaires, installez un **clapet anti-retour** (ou anti-refoulement) à vos drains de plancher ou de garage. Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux surchargés de refouler dans le sous-sol ou le garage.

- Renseignez-vous auprès d'un plombier certifié pour l'installation de ce dispositif et pour la vérification de son bon fonctionnement.
- Veuillez noter que le clapet anti-retour est obligatoire en vertu de l'article 19 du [Règlement numéro 784](#) sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable.

NORMAL
(VEILLE)

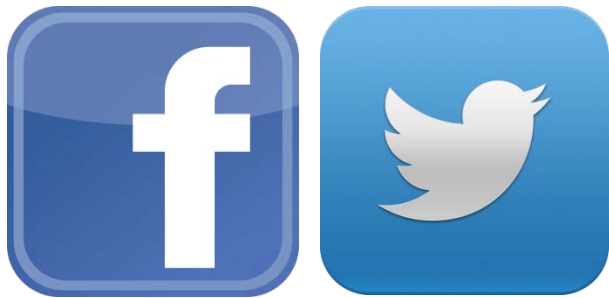
ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Diffusion de l'information à la population



Suivez-nous @VilledeSADB



Inscription requise
>> sadb.qc.ca

Diffusion de l'information à la population

Aide-mémoire

MESURES D'URGENCE INONDATIONS | AIDE-MÉMOIRE



NUMÉROS D'URGENCE UTILES

Urgence inondations (activé en mode ALERTE) : 514 457-6666
Police et Incendie : 9-1-1
Info-Santé : 8-1-1
Hydro-Québec : 1 800 790-2424 (Info-Panne) ou composez le 9-1-1
Énergir : 1 800 361-8003 (odeurs et fuites de gaz) ou composez le 9-1-1

TROUSSE D'URGENCE 72 H
Assurez-vous que votre trousse d'urgence 72 h soit complète et à portée de main!
(Plus d'information au sadb.qc.ca)

DIFFUSION DE L'INFORMATION À LA POPULATION

• Site web : sadb.qc.ca • Facebook et Twitter (@VilledaSADB)
• Infolettres (inscription requise au sadb.qc.ca) • CodeRED (inscription requise au sadb.qc.ca)

NIVEAUX D'ACTIVATION DU PLAN D'URGENCE

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION
1

INTERVENTION
2

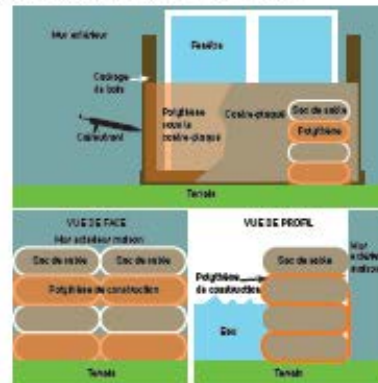
RÉTABLISSEMENT



LES RÉSIDENTS N'AYANT PAS ACCÈS À INTERNET à la maison peuvent recevoir les messages d'urgence sur un téléphone conventionnel ou cellulaire via notre plateforme CodeRed. L'inscription est requise. Vous pouvez communiquer avec le Service des Communications au 514 457-6883 pour une inscription par téléphone.

Protégez votre résidence... et non votre terrain

1. Installez un clapet anti-refoulement à vos drains de plancher ou de garage pour prévenir les refoulements d'égouts sanitaires.
2. Calfeutrez et barricadez vos fenêtres de sous-sol.
3. Montez une digue de sable accotée directement sur le mur extérieur pour plus de solidité.
4. Vérifiez le bon fonctionnement de votre pompe submersible.
5. Louez des pompes supplémentaires au besoin.
6. Déménagez vos meubles à l'étage si possible.



Si l'eau commence à recouvrir le plancher, **NE PRENEZ AUCUN RISQUE, COMPOSEZ LE 9-1-1** et Hydro-Québec ou le Service Incendie Montréal prendra les mesures nécessaires.

Si vous devez évacuer

Informez les autorités municipales en appelant au 514 457-6666.

Pourquoi?

- Pour vous rejoindre en cas d'urgence ou de dommages supplémentaires à votre domicile
- Pour connaître les secourus évacués et pour assurer une surveillance accrue
- Pour vous informer de la procédure de réintégration de votre domicile le temps venu

Lors de votre appel nous vous poserons les questions suivantes :

- Coordonnées (nom, adresse et # de téléphone où l'on peut vous rejoindre) ?
- Combien de personnes sont évacuées et combien restent au domicile ?

- Médicaments spéciaux, mobilité réduite, animaux de compagnie ?

En raison de la pandémie de COVID-19, et conformément aux directives du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne pourra pas ouvrir de centre d'hébergement ou offrir de l'aide à la relocalisation.

Période de rétablissement

En cas d'évacuation

- Avisez le 514 457-6666 et attendez la visite et l'autorisation du Service Incendie Montréal (SIM) pour réintégrer votre domicile. Suivez à la lettre toutes leurs recommandations.

Nettoyage

- Électricité : Consultez un électricien avant de rebrancher l'électricité et consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.

- Corvée bénévole de nettoyage : Due à la COVID-19, la Ville n'est pas en mesure de trouver des bénévoles et les employés municipaux seront uniquement assignés aux infrastructures municipales.

Le moment venu, la Ville mettra à la disposition des citoyens des conteneurs et des collectes d'ordures supplémentaires.
Note: En raison de la pandémie, la Ville ne pourra fournir des trousse de nettoyage (masques et gants de caoutchouc).



Mode « ALERTE »

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Mode « alerte »

■ Diffusion de l'information:

- **INFOLETTRES MUNICIPALES** : Envoi d'une infolettre par jour
- Ligne « **URGENCE INONDATIONS** » : 514 457-6666
- SADB.QC.CA
- **MÉDIAS SOCIAUX** : Facebook et Twitter (@VilledesADB)

■ Actions:

- Vérifications quotidiennes des niveaux d'eau (aux 2 heures) par les travaux publics ou la patrouille municipale
- Ressource de la patrouille municipale en fonction 24h/24 et 7 jours/7



NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Bien se préparer : VOS RESPONSABILITÉS

■ Protégez votre résidence

- Déménagez vos meubles à l'étage, si possible;
- Préparez des pompes supplémentaires au besoin;
- Enlevez les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain;
- Fixez tout objet encombrant qui pourrait être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui.

En mode ALERTE, les résidences et commerces situés dans la « zone rouge » pourront **recevoir jusqu'à 4 palettes de sable gratuitement**. Les propriétaires concernés doivent en faire la demande en appelant au 514 457-6666 entre 8 h et 16 h 30, dès le 15 avril 2020.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

En cas d'inondation

Mesures de sécurité

Si l'eau commence à recouvrir le plancher :

NE PRENEZ AUCUN RISQUE, COMPOSEZ LE 9-1-1

Hydro-Québec ou le Service Incendie Montréal (SIM) prendra les mesures nécessaires.



NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Bénévolat

- **Vous êtes responsables de sécuriser votre propriété.**

Due à la COVID-19, la Ville n'est pas en mesure de vous trouver des volontaires et les employés municipaux seront uniquement assignés à la protection et à la sécurisation des infrastructures publiques municipales.



Mode « Intervention 1 et 2 »

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Mode « intervention 1 et 2 »

■ Diffusion de l'information:

- **CodeRED** : 1 appel par jour, + au besoin
- **DISTRIBUTION D'INFOLETTRES EN FORMAT PAPIER** :
Zone rouge
- **SADB.QC.CA**
- **MÉDIAS SOCIAUX** : Facebook et Twitter (@VilledeSADB)
- **INFOLETTRES MUNICIPALES**
- **Ligne « URGENCE INONDATIONS »** : 514 457-6666

■ Actions:

- Assurer une présence des équipes « travaux publics » dans les zones menacées.
- Patrouille – périmètre de sécurité (plan de circulation)
- Évacuation et surveillance accrue des zones évacuées (Intervention 2)

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Si vous devez évacuer...

▪ Informez les autorités municipales

- En appelant au **514 457-6666**
- **POURQUOI?**
 - Pour vous rejoindre en cas d'urgence ou de dommages supplémentaires à votre domicile
 - Pour connaître les secteurs évacués et pour assurer une surveillance accrue
 - Pour vous informer de la procédure de réintégration de votre domicile le temps venu

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Si vous devez évacuer...

▪ Informez les autorités municipales

- Lors de votre appel nous vous poserons les questions suivantes :
 - Informations personnelles et de contact
 - Combien de personnes sont évacuées et combien restent au domicile?
 - Prenez-vous des médicaments particuliers? Êtes-vous à mobilité réduite? Avez-vous des animaux de compagnie?

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Aide à la relocalisation

En raison de la pandémie et conformément aux directives du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sera pas en mesure de vous aider à vous relocaliser.

Les citoyens doivent obligatoirement avoir un plan de contingence personnel pour trouver un lieu d'hébergement en cas d'évacuation.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT



Mode « Rétablissement »

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Mode « rétablissement »

■ Diffusion de l'information:

- CodeRED
- DISTRIBUTION D'INFOLETTRES EN FORMAT PAPIER :
Zone rouge
- SADB.QC.CA
- MÉDIAS SOCIAUX : Facebook et Twitter (@VilledeSADB)
- INFOLETTRES MUNICIPALES
- Ligne « URGENCE INONDATIONS » : 514 457-6666

■ Actions:

- Vérification par le SIM pour la réintégration de votre domicile
- Assurer une présence des équipes « travaux publics » dans les zones sinistrées
- Patrouille – Périmètre de sécurité (plan de circulation)
- Mise en œuvre du plan de rétablissement
- Évaluation des dommages et avis techniques

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABLISSEMENT

Rétablissement

1. Avisez le **514 457-6666** de votre intention de réintégrer votre domicile.
 - Le Service Incendie Montréal (SIM) communiquera avec vous par la suite.
2. **Attendez la visite et l'autorisation du SIM pour réintégrer votre domicile et suivez à la lettre toutes leurs recommandations.**
3. Consultez un électricien avant de rebrancher l'électricité et consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
4. Prenez des photos pour documenter les dommages causés à votre résidence.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABLISSEMENT

Nettoyage

Conteneurs : Le moment venu, la ville mettra à la disposition des citoyens des conteneurs pour les diverses matières résiduelles.

Collecte d'ordures supplémentaire : Le moment venu, il y aura une collecte d'ordures supplémentaire pour les résidents sinistrés.

Trousses de nettoyage : Due à la COVID-19, la Ville ne sera pas en mesure de vous fournir des trousse de nettoyage (masques et gants de caoutchouc) lors du nettoyage.

Corvée bénévole de nettoyage : Due à la COVID-19, la Ville ne sera pas en mesure d'organiser une corvée bénévole de nettoyage.

NORMAL
(VEILLE)

ALERTE

INTERVENTION 1

INTERVENTION 2

RÉTABILISSEMENT

Pour nous joindre



- * Ligne Urgence-Inondations
- * Du 6 avril au 31 mai
Activé en mode Alerte

514 457-6666